Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Dossier d'enquête N° E23000003/45

COMMUNE DE BOURGUEIL (Indre et Loire)

Projet de révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de BOURGUEIL

ANNEXES AU RAPPORT

Pascal HAVARD
Commissaire enquêteur

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Attestation-publication-NR-10-fev-2023 2
Attestation-publication-NR-du-3-mars-2023-Avis-MODIF 3
Attestation-publication-TERRE-DE-TNE-3-mars-2023-Avis-MODIF (1) 4
Attestation-publication-TERRE-DE-TNE-3-mars-2023-Avis-MODIF 5
Attestation-publication-TERRE-DE-TNE-10-fev-2023 6
Attestation-publication-TERRE-DE-TNE-24-fev-2023 7
affichage 8
synthese 12

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Tél : 02 47 60 62 70
Fax : 02 47 60 62 93
Mail : legales@nr-communication.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO735419, N° 70655842) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire
Département : 37
Date de parution : 10/02/2023

Fait à Tours, le 8 Février 2023

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

ville de BOURGUEIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° A2023_015 du 03 février 2023, Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendies et/ou d'accidents. Aujourd'hui, son installation nécessite la réduction de 9,6 m² d'Espaces Boisés Classés, au lieudit « Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).

Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de ladite enquête et au vu de ses résultats.

A cet effet, l'enquête publique se déroulera en mairie :

DU MARDI 28 FEVRIER 2023 A 9H00 JUSQU'AU MERCREDI 15 MARS 2023 A 17H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces seront également consultables sur le site internet de la commune : www.bourgueil.fr.

Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit à Monsieur le Maire. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bourgueil.fr

Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans N° E23000003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8 rue du Picard, aux jours suivants :

- MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00
- MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'un mois.

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Tél : 02 47 60 62 70
Fax : 02 47 60 62 93
Mail : legales@nr-communication.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO737211, N° 70657060) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire
Département : 37
Date de parution : 03/03/2023

Fait à Tours, le 16 Février 2023

Le Président Directeur Général de NR Communication

Pierre-Yves ETLIN

ville de BOURGUEIL

MODIFICATIF - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° A2023-015 du 3 février 2023 modifié par l'arrêté N° A2023_022 du 14 février 2023 Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendieset/ou d'accidents. Aujourd'hui, son installation nécessite la réduction de 9,6 m² d'Espaces Boisés Classés, au lieudit« Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).

Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de ladite enquête et au vu de ses résultats.

A cet effet, **l'enquête publique se déroulera en mairie, 8 rue du Picard 37140 BOURGUEIL** :

Du Mardi 28 Février 2023 A 9H00 jusqu'au Vendredi 31 Mars 2023 A 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont l'évaluation environnementale et l'avis de la MRAe,ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public en mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 10h00 à 12h00. Les pièces seront également consultables sur le site internet dela commune : www.bourgueil.fr

Les pièces pourront également être consultées depuis un poste informatique en mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire-enquêteur au siège de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bourgueil.fr Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans N° E23000003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8 rue du Picard, aux jours et heures suivants :

- **MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00**
- **MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00**
- **VENDREDI 31 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'unmois.

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.
La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

Terre de Touraine
LE JOURNAL DES AGRICULTEURS D'INDRE-ET-LOIRE
Hebdomadaire agréé pour les annonces légales

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Chambray-lès-Tours, le 15/02/2023

ville de BOURGUEIL

MODIFICATIF –
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
POUR LA REVISION ALLEGEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° A2023-015 du 3 février 2023 modifié par l'arrêté N° A2023_022 du 14 février 2023 Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision Allégée du
Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendies et/ou d'accidents. Aujourd'hui, son installation nécessite la réduction de 9,6 m² d'Espaces Boisés Classés, au lieudit
« Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).

Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de ladite enquête et au vu de ses résultats.

A cet effet, l'enquête publique se déroulera en mairie, 8 rue du Picard 37140 BOURGUEIL :
DU MARDI 28 FEVRIER 2023 A 9H00 JUSQU'AU VENDREDI 31 MARS 2023 A 17H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont l'évaluation environnementale et l'avis de la MRAe, ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public en mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 10h00 à 12h00. Les pièces seront également consultables sur le site internet de la commune : www.bourgueil.fr

Les pièces pourront également être consultées depuis un poste informatique en mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire-enquêteur au siège de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bourgueil.fr

Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans N° E23000003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8 rue du Picard, aux jours et heures suivants :

- MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00
- MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00
- VENDREDI 31 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'un mois.

ATTESTATION DE PARUTION : journal *Terre de Touraine* n° **2214** parution le **03/03/2023**

Société d'Editions et de Publications Agricoles de Touraine (SEPAT)
SARL au capital de 304,60 € SIRET : 33366155100023 NAF : 5813Z
MAISON DES AGRICULTEURS
9 bis rue Augustin Fresnel – CS 80329 – 37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
Tél : 02.47.28.80.62 Fax : 02.47.28.79.36 legales-terredetouraine@agricvl.fr

Terre de Touraine
LE JOURNAL DES AGRICULTEURS D'INDRE-ET-LOIRE
Hebdomadaire agréé pour les annonces légales

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Chambray-lès-Tours, le 15/02/2023

ville de BOURGUEIL

MODIFICATIF –
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
POUR LA REVISION ALLEGEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° A2023-015 du 3 février 2023 modifié par l'arrêté N° A2023_022 du 14 février 2023 Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision Allégée du
Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendies et/ou d'accidents. Aujourd'hui, son installation nécessite la réduction de 9,6 m² d'Espaces Boisés Classés, au lieudit
« Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).

Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de ladite enquête et au vu de ses résultats.

A cet effet, l'enquête publique se déroulera en mairie, 8 rue du Picard 37140 BOURGUEIL :
DU MARDI 28 FEVRIER 2023 A 9H00 JUSQU'AU VENDREDI 31 MARS 2023 A 17H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont l'évaluation environnementale et l'avis de la MRAe, ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public en mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 10h00 à 12h00. Les pièces seront également consultables sur le site internet de la commune : www.bourgueil.fr

Les pièces pourront également être consultées depuis un poste informatique en mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire-enquêteur au siège de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bourgueil.fr

Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans N° E23000003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8 rue du Picard, aux jours et heures suivants :

- MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00
- MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00
- VENDREDI 31 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'un mois.

ATTESTATION DE PARUTION : journal *Terre de Touraine* n° **2214** parution le **03/03/2023**

Société d'Editions et de Publications Agricoles de Touraine (SEPAT)
SARL au capital de 304,60 € SIRET : 33366155100023 NAF : 5813Z
MAISON DES AGRICULTEURS
9 bis rue Augustin Fresnel – CS 80329 – 37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
Tél : 02.47.28.80.62 Fax : 02.47.28.79.36 legales-terredetouraine@agricvl.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Terre de Touraine
LE JOURNAL DES AGRICULTEURS D'INDRE-ET-LOIRE
Hebdomadaire agréé pour les annonces légales

Chambray-lès-Tours, le 08/02/2023

ville de BOURGUEIL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° A2023_015 du 03 février 2023,

Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendies et/ou d'accidents. Aujourd'hui, son installation nécessite la réduction de 9,6 m² d'Espaces Boisés Classés, au lieudit « Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).

Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de ladite enquête et au vu de ses résultats.
A cet effet, l'**enquête publique se déroulera en mairie :**

DU MARDI 28 FEVRIER 2023 A 9H00 JUSQU'AU MERCREDI 15 MARS 2023 A 17H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces seront également consultables sur le site internet de la commune : www.bourgueil.fr.

Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit à Monsieur le Maire. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bourgueil.fr

Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans N° E23000003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8 rue du Picard, aux jours suivants :

- **MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00**
- **MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'un mois.

ATTESTATION DE PARUTION : journal *Terre de Touraine* n° **2211** parution le **10/02/2023**

Société d'Editions et de Publications Agricoles de Touraine (SEPAT)
SARL au capital de 304,60 € SIRET : 33366155100023 NAF : 5813Z
MAISON DES AGRICULTEURS
9 bis rue Augustin Fresnel – CS 80329 – 37173 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX
Tél : 02.47.28.80.62 Fax : 02.47.28.79.36 legales-terredetouraine@agricvl.fr

Terre de Touraine
LE JOURNAL DES AGRICULTEURS D'INDRE-ET-LOIRE
Hebdomadaire agréé pour les annonces légales

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Chambray-lès-Tours, le 15/02/2023

ville de BOURGUEIL

MODIFICATIF –
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
POUR LA REVISION ALLEGEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° A2023-015 du 3 février 2023 modifié par l'arrêté N° A2023_022 du 14 février 2023
Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision Allégée du
Plan Local d'Urbanisme.
Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendies et/ou d'accidents. Aujourd'hui, son installation nécessite la réduction de 9,6 m² d'Espaces Boisés Classés, au lieudit
« Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).
Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de ladite enquête et au vu de ses résultats.
A cet effet, l'enquête publique se déroulera en mairie, 8 rue du Picard 37140 BOURGUEIL :
DU MARDI 28 FEVRIER 2023 A 9H00 JUSQU'AU VENDREDI 31 MARS 2023 A 17H00.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont l'évaluation environnementale et l'avis de la MRAe, ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public en mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 10h00 à 12h00. Les pièces seront également consultables sur le site internet de la commune : www.bourgueil.fr
Les pièces pourront également être consultées depuis un poste informatique en mairie.
Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire-enquêteur au siège de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bourgueil.fr
Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans N° E23000003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8 rue du Picard, aux jours et heures suivants :

- MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00
- MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00
- VENDREDI 31 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'un mois.

ATTESTATION DE PARUTION : journal *Terre de Touraine* n° **2213** parution le **24/02/2023**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

POLICE MUNICIPALE

DEPARTEMENT
Indre-et-Loire
VILLE
Bourgueil
☎ 0247972505

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES VERBAL

RAPPORT N°05/2023

NATINF Classe

ANALYSE & REFERENCES :

OBJET : Constatation de l'affichage relatif à l'arrêté municipal N°A-2023/022 du 14 février 2023 modificatif prescrivant les modalités de l'enquête publique relative au projet de révision allégée du plan local d'urbanisme

REFERENCES : l'arrêté municipal N°A-2023/022 du 14 février 2023

--- En l'an deux mille vingt-trois, le 23 février à dix heures ---
-- **NOUS** soussigné(s), RENARD Fabrice Brigadier Chef Principal
, agent(s) de police judiciaire adjoint(s) -----
--- en résidence à la Police Municipale de Bourgueil ---
--- dûment assermenté et agréé par M. le Procureur de la République et M. le Préfet ---
--- **Vu** les articles **21.2° ,53et D14-1** du code de procédure pénale ---
--- Revêtu(es) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, ---

Rapportons les faits suivants:

Ce jour, nous nous sommes transportés sur les différents sites d'affichages référencés dans l'arrêté municipal N°2023/015 du 03 février 2023 prescrivant l'enquête publique relative au projet de révision allégée du plan local d'urbanisme.

Avons constaté sur le domaine public ci dessous énuméré l'affichage d'un avis faisant connaitre l'ouverture d'enquête publique d'enquête sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme, aux sites ci-dessous référencés:

- Hôtel de ville 8 rue du picard

- salle des fêtes place Marcelin RENAULT

-sur site PARIS –BUTON (lieu d'implantation de l'antenne)

Fait et clos, le 13/02/23 à Bourgueil
RENARD Fabrice
Brigadier Chef Principal

POLICE MUNICIPALE 37140 BOURGUEIL

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

AFFICHAGE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISON ALLEGEE DU PLU

[Rapport photographique 23/02/2023]

Auteur
Brigadier-chef Principal RENARD Fabrice

Police Municipale – 8 rue du Picard – B.P. 29 – 37140 Bourgueil
☎ : 02.47.97.25.05 - 🖷 : 02.47.97.25.57 - 💻 : policemunicipale@bourgueil.fr

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

PHOTO 1 : site Paris-buton

POLICE MUNICIPALE 37140 BOURGUEIL

PHOTO 2 : site Paris-buton

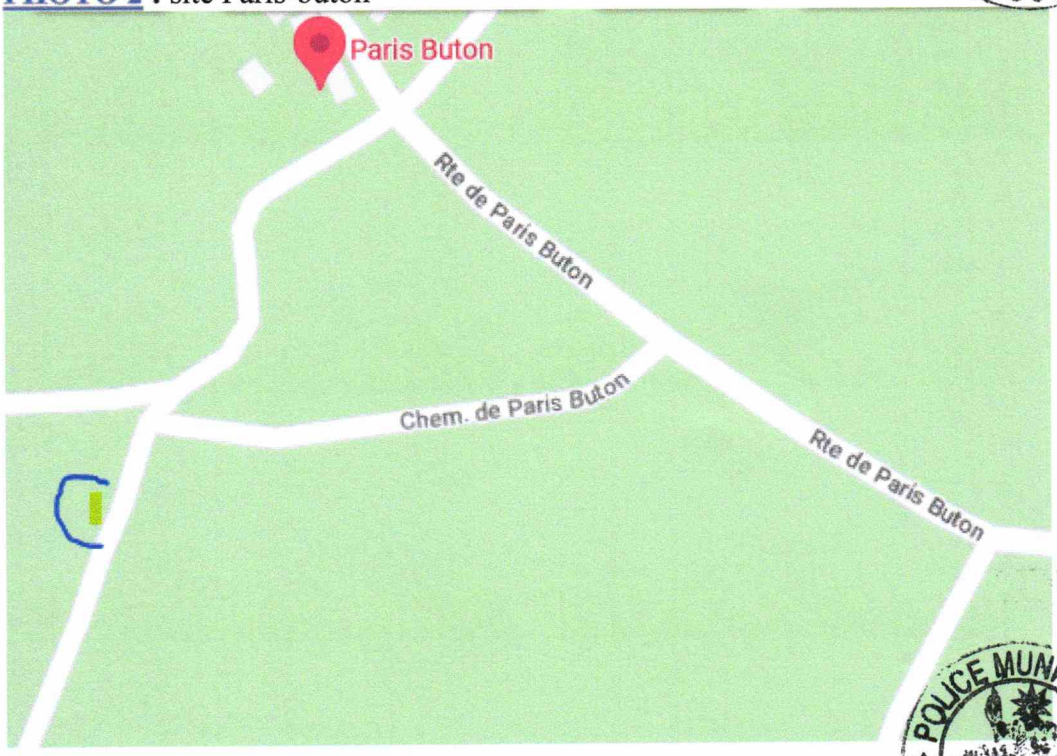

POLICE MUNICIPALE 37140 BOURGUEIL

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

PHOTO 3 : affichage mairie

POLICE MUNICIPALE 37140 BOURGUEIL

PHOTO 4 : salle des fêtes

POLICE MUNICIPALE 37140 BOURGUEIL

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Dossier d'enquête N° E23000003/45

COMMUNE DE BOURGUEIL
(Indre et Loire)

Projet de révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de BOURGUEIL

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Pascal HAVARD
Commissaire enquêteur

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Préambule

Ce document constitue le procès verbal de synthèse des observations (ou contributions) de l'enquête publique concernant la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Bourgueil.
Cette enquête publique est organisée par la commune de Bourgueil a fait l'objet de l'arrêté A2023_015 en date du 3 Février modifié par l'arrêté A2023_022 du 14 Février 2023.

L'objet de cette révision allégée est de réduire de 9,6 m² un espace boisé classé pour permettre l'installation d'une antenne relais de radiotéléphonie dans le cadre du programme national « New Deal Mobile ».

Cette enquête n'a fait l'objet que d'un faible nombre de contributions , ce qui s'inscrit dans le fil de la concertation qui elle n'avait recueilli aucune observation.

COMPTABILITÉ DES OBSERVATIONS

REGISTRE	4*
COURRIERS POSTAUX	0
COURRIELS	0
TOTAL	4

* 4 observations dont une hors sujet

Recensement des visites, observations et contributions

Le 28 Février

Observation 1

Monsieur MERRÉ et Monsieur PELLETIER habitant à proximité du lieu concerné par l'enquête ils expriment leur désir de voir rapidement réaliser l'implantation de cette antenne relais. En effet ils sont dans une « zone blanche » et ne peuvent appeler les services d'urgences.

Observation 2

Monsieur MERRÉ remet la copie du recto d'une pétititon datée du 6 Août 2022, formalisant la demande d'implantation d'une antenne relais. Cette demande était appuyée par la signature d'un certain nombre d'habitants de Buton.

Une autre personne s'est présentée pour parler de la prochaine révision ou modification du PLU, el~~e~~le est repartie quand je lui ai rappelé le sujet de l'enquête actuelle et je l'ai invitée à suivre les informations pour pouvoir participer à l'enquête de révision ou modification du PLU.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

Le 15 mars

Visite de 3 personnes Monsieur et Madame THEARS, Monsieur BEHAGUE venues me parler de nuisances dues au bruit d'une installation de concassage voisine. Je leur ai indiqué que ce n'était pas du tout l'objet de l'enquête MAIS j'ai noté pour mémoire sur le registre le contenu de leur propos .

Pas d'observation ou de contribution concernant la présente enquête.

Le 31 mars

Observation 4

Mesdames MARCHAND et FERNAGUT habitent chacune dans une zone blanche, Madame FERNAGUT a eu un problème de santé il y a 10 ans et les secours ont eu de grandes diffcultés à la localiser. Par ailleurs les lignes filaires sont en très mauvais et rendent problématique l'utilisation du téléphone classique. Elles sont dans l'impossibilité de recevoir des SMS ce qui leur rend impossible l'accès à certains services qui ne fonctionnent qu'avec ce moyen (billets de train, rendez-vous médicaux.....)

En dehors des permanences aucune observation n'a été portée sur le registre.

Le 31 mars a 17h j'ai procédé à la clôture du registre

CLIMAT DE L'ENQUÊTE

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein, les observations traduisent essentiellement la confirmation par des habitants du besoin d'une antenne relais dont le préalable à l'installaiton est le déclassement de ces 9, 6 m² de d'espace boisé classé , par ailleurs le dossier n'appelle pas de question particulière de ma part

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le
ID : 037-213700313-20230411-D2023_197-DE

REMISE DU PROCÈS VERBAL

Le présent procès-verbal a été remis le 31 mars 2023, à l'issue de l'enquête à Madame Sylvie JACOB, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme.

Il lui a été signifié que, selon les dispositions de l'article R 123-10 du code de l'environnement , le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

A Bourgueil le 31 Mars 2023

Madame Sylvie JACOB
Déléguée à l'Urbanisme

Pascal HAVARD
Commissaire Enquêteur

MAIRIE DE BOURGUEIL
37140

Je déclare ne pas avoir d'observation à faire sur le présent PV.
Cette déclaration est à considérer comme tenant lieu de mémoire en réponse